

CHARTRE DES COMITES DE SUIVI INDIVIDUEL DES DOCTORANTS DE L'ECOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES N° 555 DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE

Dans le cadre d'un dispositif de lutte contre l'échec et conformément aux prérogatives de l'arrêté 2016, le comité de suivi individuel (CSI) du doctorant est obligatoire pour tous les doctorant-e-s dont la première inscription est postérieure à mai 2016. Le présent document vise à définir le fonctionnement de ce comité qui devra se prononcer pour l'autorisation d'inscription en 3^{ème} année de thèse et pour toute demande de prolongation annuelle à titre dérogatoire.

Au cours de la 2^{ème} année de thèse et ensuite pour toute demande de prolongation annuelle à titre dérogatoire, dans tous les cas et avant juin, le directeur de thèse réunit un comité de suivi. Ce « comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Il évalue, dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. » (Arrêté de 2016 fixant Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat)

Tenant compte des décisions prises par le conseil de l'ED SHS de l'Université de Reims Champagne Ardenne (conseil du 28 janvier 2019), ce comité de suivi individuel doit être composé au moins de deux membres.

- L'un des deux au moins doit être titulaire de l'HDR ou être Professeur des Universités.
- L'un des deux au moins doit être extérieur au laboratoire dans lequel le ou la doctorant-e est inscrit-e
- Les membres ne doivent pas être impliqués directement dans les travaux du ou de la doctorante.

Attention, le(s) membre(s) du Comité pourra(ont) être désigné(s) comme examinateur(s) des travaux lors de la soutenance de la thèse mais en aucun cas comme rapporteur.

Lors de ce comité, le doctorant fera une présentation orale (15 minutes minimum) de ses travaux de recherche (avec éventuellement un support visuel ou écrit), suivie d'une discussion avec les membres du comité. Les membres recevront ensuite le doctorant en l'absence du directeur de thèse afin d'échanger sur les conditions dans lesquelles se déroule la thèse, selon le point de vue du doctorant. Les frais d'organisation resteront à la charge de l'Unité de recherche du doctorant ; il est à préciser que le recours à la visioconférence pourra aussi faciliter la mise en œuvre de ce comité.

Etape 1 : Au moins une semaine avant la date de réunion fixée, le ou la doctorant-e remplira la **fiche préparatoire** qu'il devra transmettre aux membres du Comité et à l'Ecole doctorale. Joindre obligatoirement à cette fiche le port folio (portefeuille de compétences) mis à jour dans l'ADUM.

Etape 2 : A l'issue de la réunion, et dans un délai d'un mois, les membres du CSI devront rendre le **Rapport**, qui doit être rédigé et transmis (avec les signatures des membres du comité, du directeur/trice de thèse et du doctorant) à l'Ecole doctorale. **Attention, il devra dans tous les cas être remis au plus tard avec le Rapport d'Avancement de 2^{ème} année, mi-juin pour permettre la réinscription en 3^{ème} année ou pour accompagner une demande de prolongation de la thèse à titre dérogatoire.**

FICHE PRÉPARATOIRE DE LA RÉUNION DU CSI

(à remplir par le doctorant et à transmettre aux membres du comité au minimum une semaine avant la réunion)

Date du Comité : Cliquez ici pour entrer une date.

Nom et prénom : Cliquez ici pour entrer du texte.

E-mail : Cliquez ici pour entrer du texte.

Titre de la thèse : Cliquez ici pour entrer du texte.

Année de thèse : Choisissez un élément.

Unité de recherche : Choisissez un élément.

Mode de financement : Choisissez un élément.

Date de début de la thèse : Cliquez ici pour entrer une date.
pour entrer une date.

Date de soutenance envisagée : Cliquez ici

Nom du (des) directeur (s) de thèse : Cliquez ici pour entrer du texte.

Mail du (des) directeur (s) de thèse : Cliquez ici pour entrer du texte.

COMPOSITION DU CSI :

	NOM PRENOM	TITRE ET FONCTION	UNITE DE RECHERCHE ET ETABLISSEMENT
MEMBRE 1	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
MEMBRE 2	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

Auto-Evaluation de l'avancement de la thèse : (≈ 5 lignes) Cliquez ici pour entrer du texte.

Résumé des résultats obtenus : (≈ 10 lignes) Cliquez ici pour entrer du texte.

Points restants à développer : (≈ 10 lignes) Cliquez ici pour entrer du texte.

Difficultés rencontrées : (≈ 10 lignes) Cliquez ici pour entrer du texte.

+ Joindre obligatoirement à cette fiche le portefeuille de compétences mis à jour (formations, publications, communications, colloques, techniques maîtrisées, encadrement, enseignement, séjours à l'étranger...)

RAPPORT DU CSI SUR LE DEROULEMENT DES TRAVAUX DE THESE

(à transmettre au doctorant qui l'adressera à l'ED avec son rapport d'activité annuel en juin, date précise définie chaque année par le conseil de l'ED)

Nom et prénom du doctorant(e) : Cliquez ici pour entrer du texte.

1/ Appréciation des conditions de la formation :

Cliquez ici pour entrer du texte.

2/ Appréciation sur le degré d'avancement du travail réalisé jusqu'à présent :

Cliquez ici pour entrer du texte.

3/ Y-a-il des difficultés particulières auxquelles le ou la doctorante est confronté ?

Cliquez ici pour entrer du texte.

4/ Quelles recommandations pourriez-vous faire au doctorant(e)?

Cliquez ici pour entrer du texte.

5/ Le cas échéant (pour une réinscription au-delà de la troisième année de thèse), quel avis formuleriez-vous sur une demande de prolongation ?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Fait à , le (Signatures des membres du Comité) :

Après signature des membres du comité, Le rapport doit être transmis au Directeur/Directrice de thèse ainsi qu'au doctorant(e), signés et ensuite envoyé par le doctorant à l'école doctorale

Signature du ou des directeurs/ directrices de thèse	Signature du doctorant ou de la doctorante	Signature du directeur/ directrice de l'école doctorale SHS